



Boîte Postale n°90003  
17880 LES PORTES-EN-RE  
contact.adcnordiledere@gmail.com

credit photo: Thierry Pajotte

CDC DE L'ILE DE RE  
Monsieur le Président  
3, rue du Père Ignace  
CS 28001  
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

**Courrier recommandé avec accusé de réception**

Aux Portes-en-Ré, le mercredi 11 décembre 2019.

**Objet : demande complémentaire de documents et pièces comptables se rapportant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des années 2016, 2017 et 2018 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré**

Monsieur le Président,

Comme suite à notre demande datée du 7 octobre 2019, la Direction des Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré nous a adressée le 22 novembre 2019, par voie postale, un courrier daté du 31 octobre 2019 contenant « *les grands livres comptables dépenses et recettes se rapportant aux déchets, pour les exercices 2016 à 2018* » (pour mémoire, les courriers adressés à notre association doivent l'être à son adresse de correspondance : **Boîte Postale n°90003 – 17880 LES PORTES EN RE**).

Nous vous remercions de cet envoi cependant incomplet : vous voudrez donc bien trouver ci-dessous nos demandes d'informations complémentaires.

**Exercice 2016 :**

Par rapport aux éléments indiqués dans les Comptes Administratifs 2016 du Budget Général de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (Annexes III-B3 2001 et suivantes), il nous semble que nous aurions dû recevoir les éléments concernant les **COMPTES D'IMMOBILISATIONS** et notamment les comptes :

- 2033 - Frais d'insertion
- 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2188 - Autres immobilisations corporelles
- 2313 - Constructions
- 2318 - Autres immobilisations corporelles en cours

Par ailleurs, il nous semble que, les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement, nous aurions également dû recevoir les éléments concernant les **AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS** et notamment les comptes :

- 28031 - Frais d'études
- 28033 - Frais d'insertion
- 28051 - Concessions et droits similaires
- 28128 - Autres agencements et aménagements de terrains
- 281571 - Matériel roulant
- 28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

LB

28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers  
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique  
28184 - Mobilier  
28188 - Autres immobilisations corporelles

Si, comme l'année précédente, ces recettes sont comptabilisées au titre des RECETTES D'ORDRE, nous devrions avoir au titre des **DEPENSES D'ORDRE** les dépenses comptabilisées au compte :

6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Concernant les **CHARGES FINANCIERES**, constatant des mouvements sur le compte 1641 - Emprunts en euros, il nous semble que doivent avoir également été mouvementés les comptes :

66111 - Intérêts réglés à l'échéance  
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE de l'exercice N  
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE de l'exercice N-1

En matière de **CHARGES DE PERSONNEL**, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Ordures Ménagères faisait état de dépenses au titre du compte 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement. Eu égard à la disparition de ce Budget Annexe et son rattachement au Budget Général de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, il nous semble que nous aurions dû recevoir les éléments concernant les comptes regroupés sous :

64 - Charges de personnel

Enfin, par rapport aux éléments comptabilisés dans les Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs du Budget Annexe Ordures Ménagères des années précédentes, nous nous demandons si certains éléments n'auraient pas dû être portés à notre connaissance et notamment les comptes :

60632 - Fournitures de petit équipement  
60636 - Vêtements de travail  
6064 - Fournitures administratives  
616 - Primes d'assurance  
617 - Études et recherches  
6182 - Documentation générale et technique  
6184 - Versements à des organismes de formation  
6185 - Frais de colloques et séminaires  
6226 - Honoraires  
6255 - Frais de déménagement  
6257 - Réceptions  
62871 - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement  
6358 - Autres droits  
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement  
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires  
6532 - Frais de mission  
6535 - Formation  
6541 - Créances admises en non-valeur  
6542 - Créances éteintes  
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé  
658 - Charges diverses de la gestion courante  
668 - Autres charges financières  
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

#### **Exercice 2017 :**

Par rapport aux éléments indiqués dans les Comptes Administratifs 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (Annexes III-B3 2001 et suivantes), il nous semble que nous aurions dû recevoir les éléments concernant les **COMPTES D'IMMOBILISATIONS** et notamment les comptes :

2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

2183 - Matériel de bureau et matériel informatique  
2188 - Autres immobilisations corporelles  
2313 - Constructions  
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours

Concernant les **CHARGES FINANCIERES**, nous n'avons pas d'éléments concernant le compte :

661122 - Intérêts - Rattachement des ICNE de l'exercice N-1

En matière de **CHARGES DE PERSONNEL**, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Ordures Ménagères faisait état de dépenses au titre du compte 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement. Eu égard à la disparition de ce Budget Annexe et son rattachement au Budget Général de la Communauté de Communes de l'île de Ré, il nous semble que nous aurions dû recevoir les éléments concernant les comptes regroupés sous :

64 – Charges de personnel

Enfin, par rapport aux éléments comptabilisés dans les Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs du Budget Annexe Ordures Ménagères des années précédentes, nous nous demandons si certains éléments n'auraient pas dû être portés à notre connaissance et notamment les comptes :

60632 - Fournitures de petit équipement  
6064 - Fournitures administratives  
616 - Primes d'assurance  
617 - Études et recherches  
6182 - Documentation générale et technique  
6185 - Frais de colloques et séminaires  
6226 – Honoraires  
6255 - Frais de déménagement  
6257 – Réceptions  
62871 - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement  
6358 - Autres droits  
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement  
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires  
6532 - Frais de mission  
6535 – Formation  
6541 - Créances admises en non-valeur  
6542 - Créances éteintes  
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé  
658 - Charges diverses de la gestion courante  
668 - Autres charges financières  
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

#### **Exercice 2018 :**

Par rapport aux éléments indiqués dans les Comptes Administratifs 2018 du Budget Général de la Communauté de Communes de l'île de Ré (Annexes III-B3 2001 et suivantes), il nous semble que nous aurions dû recevoir les éléments concernant les **COMPTES D'IMMOBILISATIONS** et notamment les comptes :

2111 – Terrains nus  
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques  
2188 - Autres immobilisations corporelles  
2313 - Constructions  
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours

Par ailleurs, il nous semble que les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement, nous aurions également dû recevoir les éléments concernant les **AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS** et notamment les comptes :

28031 - Frais d'études

28033 - Frais d'insertion  
28051 - Concessions et droits similaires  
28128 - Autres agencements et aménagements de terrains  
281571 - Matériel roulant  
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques  
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers  
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique  
28184 - Mobilier  
28188 - Autres immobilisations corporelles

En matière de **CHARGES DE PERSONNEL**, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Ordures Ménagères faisait état de dépenses au titre du compte 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement. Eu égard à la disparition de ce Budget Annexe et son rattachement au Budget Général de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, il nous semble que nous aurions dû recevoir les éléments concernant les comptes regroupés sous :

64 – Charges de personnel

Enfin, par rapport aux éléments comptabilisés dans les Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs du Budget Annexe Ordures Ménagères des années précédentes, nous nous demandons si certains éléments n'auraient pas dû être portés à notre connaissance et notamment les comptes :

60632 - Fournitures de petit équipement  
6064 - Fournitures administratives  
616 - Primes d'assurance  
617 - Études et recherches  
6182 - Documentation générale et technique  
6185 - Frais de colloques et séminaires  
6226 – Honoraires  
6255 - Frais de déménagement  
6257 – Réceptions  
62871 - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement  
6358 - Autres droits  
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement  
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires  
6532 - Frais de mission  
6535 – Formation  
6541 - Créances admises en non-valeur  
6542 - Créances éteintes  
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé  
658 - Charges diverses de la gestion courante  
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

Ainsi, pour nous permettre de compléter notre étude sur les éléments concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des années 2016, 2017 et 2018 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, vous voudrez bien, conformément au Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, nous transmettre les éléments listés ci-dessus et plus généralement tous les éléments non-transmis dans votre précédent envoi daté du 31 octobre 2019 :

- au format électronique à l'adresse : [contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com),
- ou, à défaut, à l'adresse postale : **Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré - Boîte Postale n°90003 - 17880 LES PORTES-EN-RE.**

A défaut, vous voudrez bien les mettre à notre disposition, au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, pour que nous puissions en prendre librement connaissance et en faire, le cas échéant à nos frais, des copies.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré**  
**Loïc BAHUET**

---

Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré – Enregistrée à la Préfecture de Charente-Maritime – RNA : W173000802  
Siège social : 8, route de la Patache 17880 LES PORTES-EN-RE  
Adresse de correspondance : Boîte Postale n°90003 17880 LES PORTES-EN-RE  
Adresse électronique : [contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com)  
Site Internet : [www.adc-nordiledere.com](http://www.adc-nordiledere.com)